

*Date du document : 31/05/2023*

## **ANNEXE 15**

Décision CD-23e31-CWaPE-0773

### **LISTE DES ANNEXES A LA PROPOSITION DE TARIFS NON-PERIODIQUES GAZ 2025-2029**

- **Annexe TNP-G0** : Les tarifs non-périodiques des années 2025-2029 sous format directement publiable en cas d'approbation (Excel/Word + PDF), y compris ses annexes.
- **Annexe TNP-G1** : Les modalités d'application générales
- **Annexe TNP-G2** : Le descriptif technico-administratif des tarifs non périodiques 2025-2029
- **Annexe TNP-G3** : Les modalités d'application spécifiques, y compris le ou les éventuels règlements établis dans le cadre des prestations non-périodiques, les droits et devoirs des différentes parties, les limites de propriétés,...
- **Annexe TNP-G4** : Une note explicative (Word + Excel) contenant les hypothèses, les méthodes de calculs et les calculs sous-jacents à la détermination des tarifs non-périodiques 2025-2029
- **Annexe TNP-G5** : Un fichier Excel permettant la comparaison des tarifs non-périodiques de l'année 2025 avec ceux des années 2024 et 2023 ainsi qu'une note explicative détaillant et justifiant les modifications proposées.
- **Annexe TNP-G6** : Pour chaque modification/changement proposé à l'Annexe TNP-G6, un tableau de comparaison de l'application des tarifs avant et après la modification dans un cas de figure précis de façon à simuler l'impact financier de la modification proposée.
- **Annexe TNP-G7** : La note reprenant les différentes étapes conduisant à l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non-périodiques électricité à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2030, ainsi que le tableau mesurant les progrès vers les objectifs des §§ 2 et 3, ainsi que les données en volume et en euros des tarifs non-périodiques déjà harmonisés et uniformisés, ou non
- **Annexe TNP-G8** : Une proposition de calendrier de réunions périodiques de suivi

Le cas échéant, une indication mentionne que l'annexe est valable à la fois pour l'électricité et le gaz.